

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 9 AVRIL 2025**

Présents : CROSAZ Daniel Maire, JUSOT Thierry, CROSAZ Hervé Adjoint, FOUQUET Marie, DUC Christian, PELLICER Sabine.

Absents : BLANC Jacques, FARDEAU Séraphin, CROSAZ CARILLON Vincent, SZYMONIAK Romain

Secrétaire de séance : CROSAZ Hervé



Début de séance : 18h00

1) Approbation du compte-rendu du 19 mars 2025 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2) Vote des taux des impôts directs locaux :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

À la vue des taux pratiqués, au Département étant à 19,82% et National étant à 23,88%, nous restons en dessous des taux pratiqués.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux d'habitation à 8,38% et de maintenir les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 24,51% et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 103,96 % pour l'année 2025.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

-Taxe d'Habitation (TH)...8,38% (Résidences secondaires, Locaux meublés non affecté l'habitation principale et Logements vacants)

-Taxe Foncière Bâtie (TFB)...24.51%

-Taxe Foncière Non-Bâtie (TFNB)...103.96%

Vote pour à l'unanimité

3) Questions et informations diverses.

Fin de séance : 18 h 15

Secrétaire de séance
Hervé CROSAZ

Le Maire,
Daniel CROSAZ